Nations Unies S/2020/652



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juillet 2020
Français
Original : anglais

Le sort des enfants en temps de conflit armé au Nigéria

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application des dispositions de la résolution 1612 (2005) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, le présent rapport est le deuxième à être soumis par le Secrétaire général sur la situation au Nigéria et porte sur la période allant de janvier 2017 à décembre 2019.

Axé sur les trois États du nord-est touchés par le conflit, à savoir Adamawa, Borno et Yobe, le rapport met l'accent sur les graves violations commises contre des enfants par les parties au conflit, notamment Boko Haram, la Force civile mixte et les forces de sécurité nigérianes. Compte tenu de l'expansion des activités de Boko Haram au-delà des frontières nigérianes, certaines violations graves survenues dans les pays voisins (Cameroun, Tchad et Niger) sont également abordées.

En raison de la forte instabilité et de l'évolution rapide des conditions de sécurité, le personnel des Nations Unies n'a eu qu'un accès restreint au nord-est du Nigéria, ce qui a entravé son travail de vérification. On trouvera cependant dans le rapport les principales tendances observées et des informations sur les violations vérifiées, notamment sur un grand nombre d'enfants recrutés et utilisés par la Force civile mixte au cours des dernières années, ainsi que sur les violences sexuelles, les enlèvements et l'utilisation d'enfants, en particulier de filles, par Boko Haram, pour porter des engins explosifs improvisés. La détention d'enfants pour association présumée avec Boko Haram est également source de préoccupation.

Le rapport présente des recommandations visant à faire cesser et à prévenir les violations graves perpétrées au Nigéria et améliorer la protection des enfants.

20-09009 (F) 210720 230720



I. Introduction

1. Établi en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur le sort des enfants en temps de conflit armé, le présent rapport est le deuxième à être consacré au Nigéria. Il couvre la période allant de janvier 2017 à décembre 2019. On y trouve des informations relatives aux six violations graves commises contre les enfants dans le cadre du conflit armé sévissant dans le nord-est du Nigeria. Les violations graves commises dans les pays voisins (Cameroun, Tchad et Niger) sont également prises en compte en raison de l'expansion des activités de Boko Haram dans la région et dans le but de dresser un tableau plus complet de la situation des enfants touchés par le conflit.

2. Dans mon dernier rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/74/845-S/2020/525), Boko Haram était inscrit sur la liste des parties qui recrutent et utilisent des enfants, qui tuent des enfants et portent atteinte à leur intégrité physique, qui commettent des viols et d'autres formes de violence sexuelle contre des enfants, qui se livrent à des attaques contre des écoles et des hôpitaux et qui enlèvent des enfants. La Force civile mixte a été inscrite sur la liste des parties qui recrutent et utilisent des enfants et a signé un plan d'action pour remédier à cette violation en septembre 2017.

3. Les informations contenues dans le présent rapport ont été documentées et vérifiées par l'équipe spéciale des Nations Unies de surveillance et d'information au Nigeria, qui est coprésidée par le Coordonnateur résident et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Au cours de la période à l'examen, il a été difficile pour l'équipe spéciale de vérifier les violations graves étant donné l'accès de plus en plus restreint à de nombreux endroits situés dans le nord-est du pays. Certaines zones, en particulier dans le nord de l'État de Borno, comme Abadam, Marte, Kukawa et certains endroits proches de la forêt de Sambisa, notamment les villages aux alentours de Chibok, Damboa et Askira-Uba, où Boko Haram est actif, sont restées inaccessibles et il est probable que des violations graves n'aient pas été signalées ou vérifiées.

II. Aperçu de la situation politique et militaire ainsi que des conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

4. En février 2019, des élections présidentielles et législatives se sont tenues au Nigéria à la suite d'une campagne qui s'est, dans l'ensemble, déroulée paisiblement. Le Président sortant, Muhammadu Buhari, a été réélu et a prêté serment le 29 mai. Il a dévoilé la composition de son Gouvernement en août.

5. L'état d'urgence déclaré en 2013 dans les trois États où Boko Haram est le plus actif, à savoir Adamawa, Borno et Yobe, a expiré en 2015, mais aucune communication officielle n'a été émise pour en confirmer la levée. Néanmoins, au cours de la période considérée, le nombre de points de contrôle des forces de sécurité a été considérablement réduit, ce qui a permis aux civils de ces trois États de jouir d'une plus grande liberté de mouvement.

6. Suite à des signalements faisant état de violations des droits humains commises par les forces armées nigérianes dans la lutte contre Boko Haram et dans les centres de détention, l'armée a ouvert une enquête nationale en mars 2017 afin d'examiner ces allégations. En août 2017, le Président a mis sur pied un groupe d'enquête chargé de surveiller le respect par les forces armées des obligations relatives aux droits

humains, afin d'enquêter sur les allégations de violations commises par les forces armées dans la lutte contre Boko Haram. Le groupe d'enquête a tenu des séances publiques pour auditionner les victimes et les témoins. Les conclusions des deux enquêtes ont été présentées au Chef d'état-major des armées et à la présidence en mai et décembre 2017, respectivement, mais les rapports n'ont pas été rendus publics.

7. En février 2018, le Ministère de la justice a annoncé que 205 personnes soupçonnées d'appartenir à Boko Haram, toutes adultes, avaient été condamnées par une haute juridiction nigériane à des peines de prison allant de 3 à 60 ans pour leurs liens avec le groupe armé. En outre, au moins 526 suspects, dont des mineurs, ont été libérés faute de preuves. Une fille et son bébé de 3 mois faisaient partie des personnes libérées.

B. Principaux faits nouveaux concernant la situation militaire et les conditions de sécurité

8. Au cours de la période à l'examen, la situation de sécurité a été marquée par la poursuite du conflit résultant des activités de Boko Haram, qui a aggravé la crise humanitaire existante, notamment du fait des déplacements de population et de l'incidence sur la sécurité alimentaire. En raison des opérations militaires soutenues menées par les forces de sécurité nigérianes, la Force civile mixte et la Force multinationale mixte, les deux factions de Boko Haram – le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » et Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad, ont perdu du terrain par rapport à la période précédente (voir S/2017/304). Néanmoins, ces groupes ont continué de représenter une grave menace, entraînant une crise humanitaire prolongée et des violations généralisées des droits humains, notamment le meurtre, la mutilation et l'enlèvement d'enfants et les violences sexuelles qui les ciblent. Boko Haram a également poursuivi sa campagne d'enlèvements et d'exécutions sommaires de travailleurs humanitaires, ainsi que d'attentats suicides contre la population. Les régions des pays limitrophes du nord-est du Nigeria, à savoir la région de l'Extrême-Nord (Cameroun), la région de Diffa (Niger) et la province du Lac (Tchad), ont également été touchées par les attaques armées persistantes du groupe armé.

9. En mars 2017, le Conseil de sécurité s'est rendu dans la région du bassin du lac Tchad pour faire le point sur la situation, ce qui a abouti à l'adoption de la résolution 2349 (2017) le 31 mars, dans laquelle le Conseil a abordé la présence de Boko Haram et la menace qu'il représente pour la paix et la stabilité dans la région. Dans cette résolution, le Conseil s'est déclaré préoccupé par les besoins de protection des civils touchés par le terrorisme et a condamné les atteintes aux droits de l'homme commises par Boko Haram, notamment les meurtres, les enlèvements, les mariages d'enfants, les viols, l'esclavage sexuel et l'utilisation de filles pour porter des engins explosifs. Le Conseil a également demandé que les auteurs de ces actes en soient tenus responsables. Le 30 août 2018, le Nigéria a accueilli la réunion du Conseil des ministres de la Commission du bassin du lac Tchad, à l'issue de laquelle a été adoptée la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

10. En 2017, Boko Haram a continué de mener des raids sur des implantations urbaines et rurales et des combattants lourdement armées ont poursuivi les attaques contre les positions et les convois militaires des forces de sécurité nigérianes. L'utilisation d'enfants, de femmes enceintes et de mères avec nourrissons pour porter des engins explosifs est une source de préoccupation chronique. La Force multinationale mixte a joué un rôle pivot dans la lutte contre Boko Haram. En collaboration avec les forces nationales des pays touchés par le Boko Haram, plus de

7 000 captifs détenus par le groupe auraient été sauvés en mars et avril 2017 (voir S/2017/563). L'opération a également contraint des centaines d'éléments de Boko Haram de se rendre. Le 6 mai 2017, à l'issue de négociations facilitées par des acteurs internationaux, Boko Haram a libéré 82 des filles qui avaient été enlevées à Chibok, dans l'État de Borno, en avril 2014.

11. De juin à décembre 2017, les forces de sécurité nigérianes ont déployé davantage de forces terrestres et intensifié les frappes aériennes pour lutter contre Boko Haram. Dans le cadre des opérations « Deep Punch » I et II et de l'opération « Ruwan Wuta »[1], une offensive a été lancée dans des zones de la forêt de Sambisa et du bassin du lac Tchad. Les forces de sécurité nigérianes ont mené des frappes aériennes et des offensives terrestres dans les zones d'administration locale de l'État de Borno.

12. Au début de 2018, les forces de sécurité nigérianes, appuyés par la Force multinationale mixte, ont chassé Boko Haram hors de plusieurs zones dans le nord-est du Nigéria. Toutefois, le groupe armé a continué de lancer des attaques meurtrières et reste une menace considérable. Le 19 février, des éléments du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ont enlevé 110 écolières de Dapchi, dans l'État de Yobe. Le mois suivant, le Gouvernement nigérian a négocié un cessez-le-feu temporaire avec la faction de Boko Haram, ce qui a conduit à la libération de 105 des filles. En outre, en 2018, le groupe a intensifié ses attaques contre des civils, notamment des personnes déplacées et des travailleurs humanitaires. Par exemple, en mars, Boko Haram a attaqué un camp de personnes déplacées à Rann, dans l'État de Borno, tuant au moins trois travailleurs humanitaires et en enlevant trois autres, qu'il a tous exécutés par la suite. L'utilisation de jeunes filles et de femmes pour porter des engins explosifs reste une préoccupation alarmante.

13. Les attaques persistantes de Boko Haram en 2019, en particulier dans les zones de gouvernement local de Gubio et Magumeri dans l'État de Borno, peuvent s'expliquer par la nouvelle stratégie de « camp géant » des forces de sécurité nigérianes adoptée en août 2019, qui consiste à retirer les bases opérationnelles avancées pour regrouper les contingents dans des camps fortifiés moins nombreux mais plus grands. En raison du lancement de cette stratégie, de nombreux endroits ont été laissés vides, ce qui a permis à Boko Haram de se déplacer presque sans entrave dans les États d'Adamawa, de Borno et de Yobe. Le groupe a également eu recours à des tactiques d'attaque et esquive, ce qui a coûté la vie de civils, notamment d'enfants. En juillet 2019, lors d'une seule attaque, 65 personnes ont été tuées lorsque Boko Haram a pris d'assaut des villageois rentrant chez eux dans la zone de gouvernement local de Nganzai, dans l'État de Borno.

14. À la fin de la période considérée, certaines régions du nord de l'État de Borno étaient le théâtre d'opérations du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », mais restaient toujours accessibles aux travailleurs humanitaires. D'autres zones de gouvernement local, également sous l'influence de ce groupe, étaient totalement inaccessibles. Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad était principalement actif dans certaines zones de gouvernement local dans le sud de Borno, où l'accès aux travailleurs humanitaires était autorisé.

15. En décembre 2019, 7,1 millions de personnes, dont 4,2 millions d'enfants, avaient besoin d'aide humanitaire dans le nord-est du Nigéria, plus de 2 millions de personnes étant déplacées à l'intérieur du pays et environ 123 350 personnes étant réfugiés au Cameroun et au Tchad.

[1] « Pluie de feu » en haoussa.

III. Informations actualisées sur les parties au conflit

A. Factions de Boko Haram : Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad et « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique »

16. En mars 2015, Abubakar Shekau, Chef de Boko Haram, a prêté allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et a changé le nom du groupe en « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ». En août 2016, Abu Musab al-Barnawi a été reconnu et nommé par les dirigeants de l'EIIL comme le chef de facto du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ». En raison de luttes de pouvoir intestines et d'un changement d'allégeance, le groupe s'est scindé en deux factions, l'une dirigée par al-Barnawi (« Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ») et l'autre par Shekau (Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad). La première se distingue de la seconde en attaquant principalement les forces de sécurité avec des tactiques sophistiquées et en tentant de gagner le cœur et l'esprit des populations civiles, comblant ainsi un vide dans l'autorité de l'État. Un changement de dirigeant à la tête du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » en mars 2019 semble avoir conduit à une approche plus extrême. Au cours de la période considérée, plusieurs villages et villes du nord de Borno, près du bassin du lac Tchad, ont été envahis et capturés par ce groupe. Le 23 février 2020, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » a été inscrit sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad a été principalement actif dans le sud de Borno. Une troisième faction de Boko Haram appelée Ba Koura est née en 2019.

B. Force civile mixte

17. La Force civile mixte, basée à Maiduguri (État de Borno), a continué de se battre aux côtés des forces de sécurité nigérianes pour protéger les communautés contre Boko Haram. Sur les 27 zones de gouvernement local de Borno, la Force assure une présence partout sauf dans trois zones du sud de Borno où la présence de Boko Haram est limitée. Suite à la signature d'un plan d'action avec l'ONU en septembre 2017 visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, la Force civile mixte a mis un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants et a depuis libéré 2 203 garçons et filles recrutés et utilisés entre 2013 et 2017. Ces progrès majeurs sont le fruit d'efforts progressifs décrits dans une feuille de route détaillée consacrée à la mise en œuvre du plan d'action, avec le soutien de l'ONU et des partenaires humanitaires par l'intermédiaire du Ministère de la justice de l'État de Borno.

C. Autres parties au conflit

18. Les forces de sécurité nigérianes et la Force multinationale mixte ont poursuivi leurs opérations contre Boko Haram.

IV. Violations graves commises contre des enfants

19. Dans le présent rapport, de graves violations commises contre des enfants ont été attribuées à Boko Haram lorsqu'il était impossible de les imputer clairement à l'une ou l'autre faction, Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad ou « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ». De janvier 2017 à décembre 2019, l'équipe spéciale a vérifié 5 741 violations graves contre des enfants dans le nord-est du

Nigeria, dont la plupart était le fait des factions de Boko Haram, responsables de 3 179 violations, suivies par les Forces de sécurité nigérianes (329), la Force civile mixte (51), les forces de sécurité nigérianes et la Force civile mixte conjointement (1) et des éléments armés non identifiés (19). En outre, 2 162 violations graves attribuées à la Force civile mixte qui s'étaient produites les années précédentes ont été vérifiées au cours de la période de référence et ont entraîné la vérification tardive de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants. C'est dans l'État de Borno que l'on a vérifié le plus de violations graves (86 %), suivi par l'État d'Adamawa (8 %) et l'État de Yobe (6 %).

20. Malgré une légère augmentation dans les chiffres vérifiés relatifs aux attaques contre des écoles et des hôpitaux et en dépit du refus de l'accès humanitaire, on a constaté une diminution sensible des chiffres vérifiés relatifs aux quatre autres violations graves. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment le fait que l'équipe spéciale peine à accéder aux zones les plus touchées et que Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad et le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ont perdu du terrain, ainsi que par la mise en œuvre du plan d'action de la Force civile mixte visant à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants.

21. Malgré la diminution des violations graves vérifiées attribuées à Boko Haram au cours de la période considérée et par rapport à la période précédente, les deux factions du groupe ont continué de faire planer une menace sérieuse pour les enfants au Nigeria. En outre, suite à l'expansion des activités du groupe au-delà des frontières nigérianes dans la région du bassin du lac Tchad, l'ONU a vérifié 623 violations graves contre des enfants au Cameroun dans la région de l'Extrême-Nord, 217 au Niger et 62 au Tchad.

A. Recrutement et utilisation d'enfants

22. Selon les informations recueillies et vérifiées par l'équipe spéciale, le recrutement et l'utilisation d'enfants figuraient parmi le plus grand nombre de violations vérifiées dans le nord-est du Nigeria. Au total, il a été confirmé que 3 601 enfants (780 filles, 2 820 garçons, 1 enfant de sexe inconnu) âgés de 6 à 17 ans avaient été recrutés et utilisés par la Force civile mixte (2 203), par Boko Haram (1 385) et par les forces de sécurité nigérianes (13). Sur le total attribué à la Force civile mixte, 41 enfants ont été recrutés et utilisés entre janvier et septembre 2017, tandis que les 2 162 autres ont été recrutés et utilisés entre 2013 et 2016, mais les vérifications ont été effectuées pendant la période à l'examen. Dans le cadre de son plan d'action, la Force civile mixte a autorisé l'accès à l'équipe spéciale pour que celle-ci procède à une vérification approfondie des enfants qui lui avaient anciennement été associés.

23. Parmi les enfants nouvellement recrutés et utilisés au cours des trois années à l'examen, la majorité, à savoir 1 092 enfants (353 filles, 738 garçons, 1 de sexe inconnu), ont été recrutés et utilisés en 2017. Les chiffres de recrutement et d'utilisation d'enfants sont tombés à 301 enfants en 2018 et 46 en 2019. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale a reçu des signalements concernant 76 cas présumés de recrutement et d'utilisation d'enfants (1886 au total dont 1 827 garçons, 58 filles, 1 sexe inconnu) qui n'ont pu être vérifiés, ce qui montre bien que les chiffres réels pourraient être plus élevés.

Boko Haram

24. Boko Haram a poursuivi sa campagne de recrutement et d'utilisation d'enfants dans les États d'Adamawa, de Borno et de Yobe, principalement en procédant à des enlèvements. L'équipe spéciale a vérifié 1 385 cas de recrutement et d'utilisation

d’enfants (415 filles, 969 garçons, 1 de sexe inconnu) par le groupe armé, qui se sont produits essentiellement en 2017 (1 051), puis en 2018 (301) et en 2019 (33).

25. Boko Haram utilisait des enfants dans les hostilités pour les combats et le renseignement et leur assignait des tâches auxiliaires, par exemple pour remplir des fonctions en tant que nettoyeurs, cuisiniers et messagers. Les filles ont subi des conversions religieuses et des mariages forcés et ont été utilisées à des fins sexuelles. Par exemple, en juillet 2017, dans l’État de Borno, Boko Haram a recruté et utilisé 17 enfants (7 filles, 10 garçons). Parmi les filles, 6 ont été utilisées comme esclaves sexuelles, tandis qu’une fille et 10 garçons ont été utilisés comme cuisiniers, messagers et gardes du corps. Au total, 203 enfants (146 filles, 57 garçons) ont été utilisés pour porter des engins explosifs improvisés, mais au cours de la période à l’examen, on a pu constater une tendance à la baisse. En 2017, 146 enfants (101 filles, 45 garçons) ont été utilisés dans 77 attentats suicides ; les chiffres diminuant au fur et à mesure : 48 enfants (38 filles, 10 garçons) dans 26 attentats suicides en 2018 et 9 enfants (7 filles, 2 garçons) dans 7 attentats en 2019. Il s’agissait principalement de filles. Par exemple, en avril 2018, sept filles âgées de 11 à 17 ans ont été utilisées par Boko Haram pour porter des engins explosifs improvisés dans un avant-poste militaire à Bille Shuwa, dans l’État de Borno. L’attaque a fait plus de 100 victimes, y compris les filles.

26. Par ailleurs, du fait de l’expansion des activités de Boko Haram au-delà des frontières nigérianes, l’ONU a vérifié le recrutement et l’utilisation d’enfants par Boko Haram dans les régions des pays limitrophes du Nigéria, à savoir au Cameroun dans la région de l’Extrême Nord (135 enfants), au Niger (46) et au Tchad (32).

Force civile mixte

27. Jusqu’en 2017, les enfants et les jeunes ont été encouragés à rejoindre la Force civile mixte, y compris par les familles et les populations locales, afin de contribuer à la sécurisation de leurs quartiers et villages contre Boko Haram. D’après les vérifications, des enfants âgés de 9 ans seulement ont été associés à la Force. Tous les enfants ont été recrutés dans des zones considérées à haut risque en raison des fréquentes attaques perpétrées par Boko Haram, principalement dans la zone du conseil métropolitain de Maiduguri et dans la zone de gouvernement local de Jere, dans l’État de Borno.

28. Selon les vérifications, un total de 2 203 enfants (363 filles, 1 840 garçons) ont été associés à la Force entre 2013 et 2017. Ces cas ont été vérifiés en 2017 (41 enfants), 2018 (646) et 2019 (516), pendant la mise en œuvre du plan d’action. Sur ce total, 342 enfants (10 filles, 332 garçons) ont été utilisés par le groupe comme combattants, tandis que les 1 861 autres (353 filles, 1 508 garçons) ont été utilisés pour remplir des missions d’appui, notamment pour recueillir des renseignements sur Boko Haram, pour surveiller des points de passage et mener des patrouilles, pour rechercher et arrêter des membres présumés de Boko Haram. Concernant une vérification en juillet 2017, un garçon de 14 ans précédemment associé à Boko Haram et arrêté par la Force civile mixte a été utilisé à la fois par la Force et par les forces de sécurité nigérianes pour arrêter 62 membres présumés de Boko Haram dans un camp de personnes déplacées de la zone de gouvernement local de Bama, dans l’État de Borno. Dans un autre camp de même type, dans la zone de gouvernement local de Ngala, dans l’État de Borno, deux jeunes filles âgées de 14 et 16 ans ont été vues en train de fouiller des femmes et des filles à l’entrée en septembre 2017. Au sujet d’une autre vérification, 15 garçons âgés de 10 à 16 ans ont été vus en train d’occuper des postes de contrôle de la Force civile mixte le long de la route ralliant Maiduguri à Konduga, et d’autres ont participé à des patrouilles communes et à des contrôles routiers à Maiduguri.

29. Après la signature du plan d'action en 2017, l'équipe spéciale n'a vérifié aucun nouveau recrutement et aucune nouvelle utilisation d'enfants par la Force civile mixte. Depuis lors, la plupart des enfants (2188) qui ont quitté les rangs de la Force ont participé à la cérémonie symbolique de séparation, au cours de laquelle ils ont reçu officiellement un certificat de sortie et un kit de réintégration.

Forces de sécurité nigérianes

30. Les forces de sécurité nigérianes ont utilisé 13 enfants (2 filles, 11 garçons) pour accomplir des tâches subalternes aux postes de contrôle militaires en 2019.

Privation de liberté pour liens présumés avec des groupes armés

31. Des enfants âgés de 12 à 17 ans continuent d'être privés de liberté en raison de leur association réelle ou supposée avec Boko Haram ou de celle de leurs parents. Ils étaient écroués dans des centres de détention militaires aux casernes de Giwa et de Maimalari, toutes deux à Maiduguri, et n'ont pas eu le droit de voir leur famille. Contrairement aux informations figurant dans le rapport précédent, l'ONU n'a pas été autorisée à accéder aux installations et aux enfants, ce qui a considérablement entravé les efforts de soutien et de documentation. Il est dès lors difficile de déterminer précisément le nombre d'enfants en détention. Les personnes qui se sont échappées des rangs de Boko Haram, y compris des enfants, ont été presque systématiquement traitées comme des suspects et ont donc été arrêtées et détenues pour association présumée avec le groupe. Par exemple, en juillet 2017, 204 personnes captives de Boko Haram à Banki (État de Borno), se sont échappées, dont 83 enfants (58 filles, 25 garçons) qui ont été transférés par les forces de sécurité nigérianes à la caserne de Giwa, où ils ont été détenus pendant des périodes allant jusqu'à deux ans.

32. Selon des témoignages de première main, les conditions de détention des enfants soupçonnés d'association avec Boko Haram ou qui s'étaient rendus aux forces de sécurité nigérianes étaient très préoccupantes. Plus de 200 enfants interrogés par l'équipe spéciale ont raconté le calvaire de leurs conditions de détention. Par exemple, ils ont évoqué les cellules de détention exiguës, pour la plupart surpeuplées et suffocantes, dans lesquels il était difficile, voire impossible, de dormir la nuit.

33. Au cours de la période considérée, l'armée nigériane a libéré 1 591 enfants (1 045 garçons, 546 filles) placés en détention administrative : 1 190 en 2017, 241 en 2018 et 160 en 2019. Ces enfants ont été détenus pendant des périodes allant de six mois à deux ans. La plupart d'entre eux ont été libérés de la caserne de Giwa après avoir terminé le programme « Operation Safe Corridor », un programme de déradicalisation, de réhabilitation et de réintégration géré par l'armée nigériane dans l'Etat de Gombe pour les anciens membres de Boko Haram qui se sont rendus volontairement.

34. Une fois libérés, tous les enfants ont été systématiquement envoyés au Ministère de la condition féminine et du développement social de l'État de Borno, qui les a reçus dans un centre de transit à Maiduguri. Même si le préavis donné pour la libération des enfants était généralement court (quelques jours), il est considéré comme une bonne pratique car il permet au Ministère, à l'ONU et aux organisations humanitaires de fournir des services de réintégration intégrés.

35. Par ailleurs, l'ONU a confirmé que des enfants avaient été privés de liberté pour leur association présumée ou réelle avec Boko Haram dans les pays voisins. Au total, 364 enfants étaient détenus au Niger, 57 au Cameroun et 26 au Tchad. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord relatif aux enfants associés aux forces et groupes armés signé entre l'ONU et le gouvernement du Niger en février 2017, 42 enfants qui auraient été associés à Boko Haram ont été libérés à Niamey. Au moment de la

rédaction du présent rapport, les 57 enfants du Cameroun étaient toujours détenus par la Force multinationale mixte à Mora, dans la région de l'Extrême-Nord, en attendant d'être transférés à l'Institut camerounais pour les enfants.

B. Meurtres et mutilations

36. L'équipe spéciale a confirmé que 1 433 enfants (459 filles, 693 garçons, 281 de sexe inconnu) avaient été tués ou blessés dans le nord-est du Nigeria : 801 enfants (275 filles, 319 garçons, 207 de sexe inconnu) ont été tués et 632 autres (184 filles, 374 garçons, 74 de sexe inconnu) ont été mutilés. Les faits sont principalement imputables à Boko Haram, responsable de 79 % des victimes (1 133), suivi par les forces de sécurité nigérianes (280) et la Force civile mixte (2). Au total, 17 enfants ont été tués ou mutilés par des munitions non explosées et un enfant a été tué dans des tirs croisés entre les forces de sécurité nigérianes et Boko Haram. En outre, l'équipe spéciale a reçu des signalements faisant état de 505 enfants morts ou blessés dans 89 incidents qui n'ont pas pu être vérifiés. Les vérifications ont montré que les morts ou blessés concernent principalement l'État de Borno (86 %), puis l'État d'Adawama (8 %) et celui de Yobe (6 %). Une tendance à la baisse a été observée, avec 881 victimes vérifiées en 2017, 432 en 2018 et 120 en 2019. Cela pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment la perte de territoire initialement sous l'influence de Boko Haram mais aussi par le manque d'accès à certaines zones du nord-est du Nigeria.

37. Ce sont les attentats suicides orchestrés par Boko Haram qui ont fait le plus grand nombre de victimes parmi les enfants (578, soit 41 %), 322 enfants ayant trouvé la mort et 256 ayant été mutilés. Comme indiqué dans la section IV.A ci-dessus, ces attentats suicides se distinguent par le fait macabre qu'ils ont été perpétrés par des enfants portant des engins explosifs improvisés. Il demeure inquiétant de constater que de plus en plus de filles sont utilisées à cette fin. Sur les 203 enfants utilisés comme porteurs d'engins explosifs, 78 % (146) étaient des filles. En tuant ou en mutilant d'autres personnes, les enfants trouvaient souvent la mort eux-mêmes.

38. En décembre 2017, deux femmes kamikazes, dont une fille de 14 ans, ceinturées d'engins explosifs, ont attaqué un marché local dans la zone de gouvernement local de Biu (État de Borno), tuant 19 personnes, dont 7 enfants (6 filles, 1 garçon), et en blessant 56 autres, dont 22 enfants (5 filles, 17 garçons). En janvier 2018, deux filles âgées de 13 à 17 ans, ceinturée d'engins explosifs, ont fait irruption dans la localité de Dalori à Maiduguri. L'une d'elles a fait exploser son engin, se tuant et blessant 22 enfants (9 garçons, 13 filles). L'autre n'a pas réussi à atteindre sa cible et a fait exploser son engin, ne tuant qu'elle-même. Le 8 novembre 2018, deux filles utilisées par Boko Haram comme porteuses d'engins explosifs ont été abattues par les forces de sécurité nigérianes alors qu'elles tentaient d'infiltrer un poste de contrôle de sécurité établi par l'armée dans l'État d'Adamawa. Les garçons recrutés par Boko Haram ont également été utilisés par le groupe pour commettre des attentats suicides. Par exemple, en mai 2018, deux garçons utilisés par Boko Haram se sont fait exploser à l'intérieur d'une mosquée pendant la prière à Mubi, dans l'État d'Adamawa, causant la mort de 3 garçons (dont eux-mêmes) et en blessant 23 autres (9 filles, 14 garçons) âgés de 1 à 17 ans.

39. Parmi les autres causes de meurtres ou atteintes à l'intégrité physique d'enfants, citons les bombardements aériens, les tirs croisés, les blessures par balle lors d'attaques contre des populations locales et les munitions non explosées. Par exemple, le 13 mars 2019, quatre enfants jouaient avec une grenade à main non explosée qui a éclaté devant les locaux d'une école à Gamboru, dans la zone de

gouvernement local de Ngala (État de Borno), causant la mort de trois garçons et en blessant quatre autres.

40. La plupart des victimes parmi les enfants qui sont imputables aux forces de sécurité nigérianes (280) sont liées aux événements survenus le 17 janvier 2017, lorsqu'une frappe aérienne de l'armée nigériane a accidentellement touché un camp de personnes déplacées à Rann (État de Borno), tuant 134 enfants (48 filles, 33 garçons, 53 de sexe inconnu) morts et en blessant 101 autres (33 filles, 42 garçons, 26 de sexe inconnu). En outre, les forces de sécurité nigérianes ont fait des victimes lorsqu'elles ont ciblé des enfants soupçonnés de transporter des engins explosifs improvisés ou pendant la riposte aux offensives de Boko Haram.

41. Par ailleurs, dans le cadre de l'expansion des activités de Boko Haram au-delà des frontières nigérianes, l'ONU a confirmé que 434 enfants (183 filles, 249 garçons, 2 de sexe inconnu) avaient été tués ou mutilés au Cameroun dans la région de l'Extrême Nord (365), au Niger (59) et au Tchad (10). Ces actes étaient majoritairement imputables à Boko Haram, responsable dans 98 % des cas vérifiés (424 enfants) dans les trois pays, notamment en raison de l'utilisation d'enfants pour porter des engins explosifs. Le reste est imputable aux forces gouvernementales (8) et à la Force civile mixte lors d'opérations transfrontalières (2).

C. Viols et autres formes de violence sexuelle

42. Les filles ont continué d'être extrêmement exposées au viol et à d'autres formes de violence sexuelle, y compris l'exploitation sexuelle, l'esclavage sexuel et le mariage forcé. Ce type de mariage ainsi que le mariage d'enfants sont des stratégies d'adaptation néfastes auxquelles les familles ont recours pour soulager leur détresse économique et dissuader les groupes armés d'enlever des filles non mariées.

43. Les viols et autres formes de violence sexuelle, commis souvent dans le cadre d'autres violations graves, par exemple le recrutement et l'utilisation ou l'enlèvement d'enfants, ont continué d'être principalement le fait de Boko Haram. Parmi les filles enlevées par Boko Haram, beaucoup ont été violées, mariées de force et soumises à des maltraitances physiques. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, les filles qui ont subi des violences sexuelles ont été encore stigmatisées et rejetées à leur retour dans leurs foyers, se retrouvant d'autant plus privées de protection et d'assistance. Suscitant souvent la peur, dans certaines collectivités, ces filles et leurs enfants, y compris les enfants nés d'un viol, sont ostracisés car soupçonnés de sympathiser avec Boko Haram.

44. L'équipe spéciale a confirmé 64 épisodes de violence sexuelle touchant 204 enfants (195 filles et 9 garçons) âgés de 5 à 15 ans, soit 195 cas attribués à Boko Haram et 9 aux forces de sécurité nigérianes. Sur ce total, 131 enfants (122 filles et 9 garçons) avaient subi des violences sexuelles avérées en 2017, ainsi que 43 filles en 2018 et 30 filles en 2019. En outre, cinq allégations de violence sexuelle touchant 20 filles n'ont pas pu être établies. Comme pour mon précédent rapport, il a été difficile de documenter et de vérifier les violations commises parce que les rescapés ont eu peur de se retrouver stigmatisés et que l'équipe spéciale n'a pu accéder à certaines zones en conflit. Par conséquent, les chiffres ne rendent pas compte de la prévalence des violences sexuelles qui ont pu être commises contre les enfants dans le nord-est du Nigéria ; ils n'en illustrent pas moins la gravité du problème. Ces restrictions d'accès font qu'il n'a pas toujours été possible de desservir les rescapés. Dans les zones tenues par des groupes armés, les services médicaux et psychosociaux disponibles sont loin d'être complets, l'accès à la justice est rare et les services de réadaptation lacunaires. Les rescapés refusent souvent l'assistance juridique, par crainte de représailles.

45. Couramment pratiqué par Boko Haram, le mariage forcé a touché principalement les filles, mais aussi les garçons. En octobre 2017, l'équipe spéciale a interrogé un groupe de 51 enfants (42 filles et 9 garçons) anciennement associés à Boko Haram qui, après s'être trouvés en détention militaire, avaient été libérés. Les garçons, dont certains avaient tout juste 12 ans, avaient tous été mariés de force par Boko Haram lorsqu'ils étaient encore dans les rangs du mouvement. Quant aux 42 filles, elles avaient toutes été violées ou, elles aussi, mariées de force à certains des garçons ou à des commandants de Boko Haram. À leur libération, 8 d'entre elles étaient enceintes et 21 autres avaient accouché. Dans un autre cas, trois filles âgées de 12 à 14 ans, se trouvant en captivité, avaient été violées ou mariées de force à des combattants de Boko Haram après leur enlèvement, qui s'est produit entre juin 2016 et avril 2017. Les filles ont été secourues par les forces de sécurité nigérianes et détenues à la caserne militaire de Giwa jusqu'à leur libération, le 15 janvier 2018. Souvent, les filles avaient été retenues en captivité par Boko Haram et soumises à des sévices sexuels pendant plusieurs années. En 2019, l'équipe spéciale a vérifié le cas de trois filles enlevées à leur village alors qu'elles n'avaient que 10 ans. Emmenées à travers la forêt de Sambisa, elles y ont été mariées de force à des combattants de Boko Haram et employées à des tâches domestiques. Deux filles y sont restées quatre années durant, la troisième y demeurant pendant 18 mois.

46. Sur les neuf cas avérés de violences sexuelles attribuées aux forces de sécurité nigérianes, six se sont produits en 2017, les trois autres en 2018. Ainsi, en janvier 2018, une jeune fille de 14 ans a été violée par un officier du renseignement militaire, puis contrainte d'épouser son agresseur. Par ailleurs, un soldat des forces de sécurité nigérianes a violé une fillette de 6 ans, lui occasionnant une fistule vésico-vaginale. Le coupable a été arrêté et mis en détention. En 2019, un autre soldat des forces de sécurité nigérianes a été condamné pour le viol d'une adolescente de 14 ans déplacée. D'une manière générale toutefois, les violences sexuelles commises en période de conflit n'ont pas engagé de responsabilités.

47. En outre, les activités de Boko Haram ayant des répercussions au-delà des frontières du Nigéria, l'ONU a établi que des violences sexuelles avaient été perpétrées contre six filles (4 au Tchad et 2 au Niger), soit 3 par Boko Haram, et le reste par les forces gouvernementales.

D. Attaques visant des écoles et des hôpitaux

48. Dans le nord-est du Nigéria, l'équipe spéciale a confirmé 35 attaques, soit 13 lancées contre des écoles et 22 visant des hôpitaux, en grande majorité attribuées à Boko Haram (32 attaques, soit 10 visant des écoles, 22 visant des hôpitaux). Les trois autres attaques lancées contre des écoles ont été, respectivement, le fait des forces de sécurité nigérianes, celui de ces forces et de la Force civile mixte, et celui d'un auteur non identifié. Si très peu de cas (5) ont été établis en 2017, une tendance à la hausse a été observée en 2018 et 2019, où 15 attaques ont été vérifiées, chaque année.

49. Dans le cas des écoles prises pour cible, il a fallu déplorer l'incendie et la destruction totale des infrastructures, de même que des agressions physiques visant le personnel éducatif, notamment l'assassinat et l'atteinte à l'intégrité physique d'enseignants et d'élèves, l'enlèvement d'enfants et la détonation, dans des locaux scolaires, d'engins explosifs improvisés portés par une personne. Ainsi, en novembre 2017, un homme non identifié, prétendument associé à Boko Haram, a pénétré dans une école primaire de Kwaya Kusar, dans l'État de Borno, en poussant des cris et en agitant une machette, tuant deux garçons âgés de 9 et 10 ans et blessant une fillette de 3 ans et un garçon de 6 ans ainsi que l'enseignant, qui tentait de le neutraliser.

Après l'attaque, l'école est restée fermée pendant quatre semaines, ce qui a perturbé l'accès à l'éducation de plus de 4 000 enfants. Le 19 février 2018, lors d'une attaque lancée par Boko Haram contre une école de Dapchi, au cours de laquelle des élèves ont été enlevés, un enseignant a été blessé et la porte principale de l'école a été détruite, ce qui a entraîné la fermeture de l'établissement et empêché plus de 900 enfants de poursuivre leur scolarisation. En décembre 2018, Boko Haram a détruit par le feu une école primaire bénéficiant du soutien de l'UNICEF, dans le village de Katarko, dans l'État de Yobe. En février 2018, une équipe conjointe de soldats des forces de sécurité nigérianes et de membres de la Force civile mixte a provoqué un incendie dans un marché, détruisant cinq salles de classe dans le village d'Alizaram, dans l'État de Borno.

50. Alors que le Nigéria a adhéré, en mai 2015, à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, 18 cas – 14 en 2017 et 4 en 2018 – d'utilisation d'écoles à des fins militaires par les forces de sécurité nigérianes y ont pourtant été établis. Aucun nouveau cas n'a été vérifié en 2019. Ainsi, en janvier 2017, l'équipe spéciale a confirmé que l'école primaire de Body, dans la zone d'administration locale de Gubio, avait servi de quartier général aux forces de sécurité nigérianes, la police nigériane ayant utilisé, dans la même zone, une école secondaire. Or, ces écoles devaient permettre la scolarisation d'au moins 6 000 enfants de Gubio. L'équipe spéciale n'a pas pu vérifier si, à la fin de la période considérée, certaines des écoles étaient encore utilisées aux fins précitées.

51. Les attaques visant les hôpitaux ont elles aussi augmenté, passant de 1 cas avéré en 2017, à 10 en 2018, et à 11 en 2019. Les 22 attaques, toutes frappant l'État de Borno, ont été attribuées à Boko Haram. À cette occasion, le pillage et la destruction délibérés d'hôpitaux et d'installations sanitaires ont été à déplorer, tout comme que des actes d'agression, allant jusqu'à l'assassinat, commis contre des professionnels de la santé. Ainsi, en janvier 2018, dans le cadre d'une attaque lancée par Boko Haram contre les habitants de Pallam, dans l'État d'Adamawa, un centre de santé a été incendié et un agent de sécurité tué. En décembre 2018, Boko Haram a attaqué la zone commerciale d'Ajari à Rann, dans l'État de Borno, mettant le feu à une installation médicale de l'UNICEF et tuant trois membres du personnel non médical, dont un garçon. En 2019, Boko Haram a vandalisé le service de maternité et de santé infantile de l'hôpital général de Magumeri, dans l'État de Borno, incendiant la seule ambulance dont l'établissement disposait.

52. Par ailleurs, les activités de Boko Haram ayant eu des retombées au-delà des frontières du Nigéria, l'ONU a confirmé que 5 attaques avaient été lancées contre des écoles – 3 dans l'Extrême Nord du Cameroun et 2 au Niger – et 19 attaques dirigées contre des hôpitaux – 16 au Niger et 3 dans l'Extrême Nord du Cameroun. Tous ces épisodes ont été attribués à Boko Haram, sauf un, visant un hôpital, imputé à des éléments armés non identifiés. En janvier 2019, à Mayo-Sava, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, Boko Haram a attaqué une école, détruisant deux salles de classe et perturbant l'accès à l'éducation de plus de 300 enfants. En juillet 2019, Boko Haram a détruit un dispensaire mobile installé et géré par une organisation non gouvernementale dans le village de Ngouba, dans la région de Diffa, au Niger. L'ONU a également confirmé l'utilisation à des fins militaires, par des forces gouvernementales de pays voisins, de huit établissements publics d'enseignement primaire.

E. Enlèvements

53. L'équipe spéciale a établi que 413 enfants (237 filles, 167 garçons et 9 enfants dont on ne connaît pas le sexe), âgés de 5 à 15 ans, avaient été enlevés, dans le cadre

de 79 incursions. Les enlèvements étaient en grande majorité – 405 cas – le fait de Boko Haram, les 8 autres étant à imputer à la Force civile mixte. Malgré une tendance à la baisse par rapport aux chiffres indiqués dans mon précédent rapport, le nombre établi de 836 enlèvements d'enfants est probablement très en-deçà du nombre d'enfants enlevés par Boko Haram puisque, certaines zones étant inaccessibles, le travail de vérification s'en est trouvé entravé. La plupart des enlèvements ont été confirmés en 2017 (189) et en 2018 (180), une diminution considérable de leur nombre ayant été observée en 2019 (44). En outre, des informations ont été reçues concernant l'enlèvement présumé de 81 enfants (36 filles, 27 garçons et 18 enfants dont on ne connaît pas le sexe), à l'occasion de neuf attaques qui n'ont pas pu être confirmées.

54. Boko Haram a continué de cibler spécifiquement les filles, qui représentent la majorité des enfants enlevés. L'enlèvement de jeunes filles à des fins de mariage forcé ou d'autres violences sexuelles, ainsi qu'aux fins d'attentats-suicides, est demeuré très préoccupant. Au cours de la période considérée, l'épisode le plus emblématique d'enlèvement d'enfants s'est produit le 19 février 2018 à Dapchi, dans l'État de Yobe, lorsque des éléments du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ont enlevé 110 filles qui fréquentaient l'établissement public d'enseignement secondaire scientifique pour filles de Bursari : 5 des filles auraient péri lors des faits, 104 ayant été libérées en mars 2018, à la faveur d'un cessez-le-feu temporaire conclu entre le Gouvernement nigérian et Boko Haram ; une des filles n'a pas été libérée, parce qu'elle aurait refusé de se convertir à l'islam. Les entités des Nations Unies ont fourni une assistance médicale et un encadrement psychosocial aux jeunes filles libérées, apportant également un soutien aux membres de leur famille. Par ailleurs, en mai 2017, 82 écolières parmi les 276 qui avaient été enlevées par Boko Haram en avril 2014 dans une école de Chibok, dans l'État de Borno, ont été libérées au terme de négociations tenues entre Boko Haram et le Gouvernement, avec l'aide d'acteurs internationaux. Ayant rejoint leurs familles, le 20 mai 2017, les filles ont été à nouveau scolarisées, au Nigéria ou à l'étranger.

55. En outre, les enlèvements d'enfants dans les régions voisines du Cameroun, du Niger et du Tchad, dans le cadre des retombées des activités de Boko Haram qui se font sentir par-delà les frontières du Nigéria, ont été fréquents au cours de la période considérée. Au total, 221 enfants (151 filles et 70 garçons) ont été enlevés lors de 65 incursions, principalement par Boko Haram (204), les 17 autres ayant été enlevés par des éléments armés non identifiés, au Niger. Boko Haram est responsable de l'enlèvement de 117 enfants (70 filles et 47 garçons) dans 32 cas au Cameroun, de 73 enfants (62 filles et 11 garçons) dans 24 cas au Niger et de 14 enfants (7 filles et 7 garçons) dans 6 cas au Tchad. En juillet 2017, Boko Haram a attaqué le village de Ngléa, dans la région de Diffa, au Niger, enlevant à cette occasion 37 enfants (26 filles et 11 garçons).

F. Refus d'accès humanitaire

56. L'acheminement de l'aide humanitaire a été considérablement entravé par des restrictions d'accès, plus de 1,2 million de personnes étant inaccessibles du fait de l'insécurité croissante, en particulier dans le nord de l'État de Borno. De surcroît, des agents humanitaires ont été pris pour cible par Boko Haram, enlevés voire, dans certains cas, exécutés. L'équipe spéciale a établi 55 refus d'accès humanitaire ayant eu des conséquences pour les enfants, soit 29 attribués à Boko Haram et 26 au Gouvernement. La plupart des cas se sont produits dans l'État de Borno, en situation d'extrême urgence humanitaire, et, dans une moindre mesure, dans l'État de Yobe. On estime que 20 000 enfants au total, pour la plupart déplacés à l'intérieur du pays, ont été touchés par ce phénomène.

57. L'année 2018 est la période où l'on a enregistré le plus grand nombre de refus d'accès humanitaire, avec 33 incidents établis, contre 5 en 2017, et 17 en 2019. En novembre 2017, Boko Haram a attaqué une équipe médicale qui effectuait un exercice de vaccination de routine dirigé par l'UNICEF dans le village de Zaimolo, dans la zone d'administration locale de Gubio, dans l'État de Borno, entraînant la suspension temporaire des activités de vaccination antipoliomyélitique dans cinq sous-districts de cet État. En décembre 2017, 25 camions loués par l'ONU sont tombés dans une embuscade tendue par Boko Haram dans un village de la zone d'administration locale de Ngala, dans l'État de Borno, lors d'une livraison d'aide humanitaire à des personnes déplacées. Les assaillants ont tué quatre civils et pillé deux camions qui transportaient des vivres. En mars 2018, Boko Haram a attaqué le camp pour personnes déplacées de Rann, dans la zone d'administration locale de Kala/Balge, près de la frontière avec le Cameroun, enlevant un agent humanitaire et faisant trois morts et un blessé parmi ce personnel basé à Rann, qui a dû, de ce fait, être évacué. Le 13 décembre 2019, quatre agents humanitaires ont été tués par Boko Haram après avoir été retenus captifs pendant près de cinq mois.

58. Les attaques de Boko Haram ont souvent entraîné la suspension temporaire des activités humanitaires. Ainsi, en avril 2019, Boko Haram a attaqué un convoi civil d'une organisation humanitaire qui faisait la liaison entre Maiduguri et Ngala (Wulgo), dans l'État de Borno. L'attaque a fait cinq morts et six blessés (tous adultes) et entraîné la suspension de la mission humanitaire de Ngala. En août 2019, Boko Haram a lancé deux grenades à main dans le pôle humanitaire où des agents résident et travaillent, à Banki, dans la zone d'administration locale de Bama, dans l'État de Borno. S'ils n'ont pas fait de victimes, les faits ont toutefois entraîné la suspension temporaire des activités humanitaires et l'évacuation du personnel.

59. Le refus d'accès humanitaire par les forces de sécurité nigérianes s'est manifesté sous la forme d'actes de harcèlement visant les agents humanitaires et par l'imposition de retards dans la livraison de l'aide, ainsi que par des inspections ad hoc et des demandes injustifiées d'argent en échange d'un droit de passage. En septembre 2017, des membres du personnel d'une organisation non gouvernementale ont été agressés par des soldats de la huitième division des forces de sécurité nigérianes à Monguno, dans l'État de Borno. L'équipe spéciale a dénoncé les faits aux officiers supérieurs des forces de sécurité nigérianes, qui ont promis de prendre rapidement des mesures ; on ignore si celles-ci ont effectivement été prises.

60. Les activités de Boko Haram ayant des retombées par-delà les frontières du Nigéria, l'ONU a établi quatre épisodes de refus d'accès humanitaire – 2 au Niger et 2 au Tchad – attribués, en nombre égal, aux forces gouvernementales et à des éléments armés non identifiés.

V. Sensibilisation et dialogue avec les parties au conflit

61. Après l'intervention de l'équipe spéciale, le 15 septembre 2017, la Force civile mixte a signé un plan d'action dans lequel elle s'est engagée à cesser de recruter et d'utiliser des enfants et à faire également de la prévention dans ce domaine. Le Procureur général et le Commissaire à la justice de l'État de Borno ont eux aussi signé le plan d'action en tant que témoins, soulignant le rôle constructif joué par les autorités de l'État dans le processus. Le plan d'action a été traduit en haoussa et distribué aux membres de la Force. Peu après la signature, l'équipe spéciale a animé un atelier d'une journée destiné à 35 commandants de secteur et officiers supérieurs de la Force civile mixte, visant à l'élaboration d'une feuille de route détaillée et assortie d'un calendrier de mise en œuvre.

62. Un comité d’application a été créé et placé sous la direction du Ministère de la justice, dans l’État de Borno, de même qu’un comité disciplinaire chargé de surveiller le respect du plan d’action et des lois de l’État. Des groupes de protection de l’enfance ont été créés dans les secteurs de la Force civile mixte, y compris au siège de la Force, à Maiduguri. L’équipe spéciale a organisé plusieurs sessions de formation consacrées aux droits de l’enfant et à la protection de l’enfance à l’intention des éléments de la Force, en ciblant, en particulier, les secteurs comptant la plupart des cas établis de recrutement et d’utilisation d’enfants. Ainsi, en avril et septembre 2018, l’UNICEF a organisé des ateliers sur l’identification et l’enregistrement des enfants et sur les procédures d’évaluation de l’âge, à l’intention des commandants de la Force et des membres des groupes de protection de l’enfance de la Force, ainsi que du personnel du Ministère. Des activités de sensibilisation des dirigeants locaux ont été menées au Conseil métropolitain de Maiduguri et dans d’autres régions de l’État de Borno, avec le soutien du Ministère, afin de faire connaître la teneur du plan d’action et les engagements de la Force. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’action, il convient de relever que 112 missions de vérification ont été conjointement menées par la Force civile mixte, le Ministère et l’équipe spéciale, afin d’identifier et de démobiliser les enfants associés au groupe. À cette fin, la Force a ouvert ses locaux pour permettre de documenter et de vérifier les cas d’enfants qui lui étaient précédemment associés et qui ont été, par la suite, officiellement démobilisés. En décembre 2019, 2 203 enfants avaient été officiellement désengagés de la Force. La plupart – 2 188 – ont eu droit à des cérémonies officielles de démobilisation.

63. L’équipe spéciale, de concert avec le Gouvernement nigérian, a continué de plaider pour la signature d’un protocole destiné à faciliter la libération et la remise aux acteurs civils de la protection de l’enfance des enfants qui auraient été associés à des groupes armés. En juillet 2017, un atelier technique de haut niveau a été organisé dans le cadre du processus consultatif requis aux fins de l’adoption et de la mise en vigueur du protocole. La manifestation a réuni 25 représentants des principales institutions gouvernementales, soit le Ministère de la défense, le Ministère de la condition féminine et du développement social, le Ministère de la justice, le Ministère des affaires étrangères, le Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale, le quartier général de l’armée nigériane et la Commission nationale des droits humains. Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet de protocole était toujours en attente de signature par le Conseiller pour la sécurité nationale et le Ministre des affaires étrangères.

64. En outre, le Gouvernement nigérian a reconnu, dans sa législation nationale, la nécessité de promouvoir la responsabilisation et de rendre justice aux victimes. Toutefois, peu de progrès ont été observés au cours de la période considérée pour ce qui est de faire répondre de leurs actes les auteurs de violations graves commises contre des enfants. En octobre 2017, des procès collectifs d’individus soupçonnés d’appartenance à Boko Haram ont été organisés, si bien qu’en août 2018, plus de 1 650 personnes avaient été jugées. À ce jour, tous les accusés ont été exclusivement inculpés d’infractions à la loi de 2011 sur la prévention du terrorisme et à la loi modifiée de 2013 sur la prévention du terrorisme. Il est à noter que l’enlèvement, en avril 2014, de 276 écolières à Chibok a été jugé dans le cadre d’au moins deux procès, qui ont abouti à la condamnation de deux individus. L’un d’eux, jugé en février 2018 par la Haute Cour fédérale siégeant à Kainji, dans l’État du Niger, dans l’ouest du Nigeria, a été jugé pour enlèvement et aurait été condamné pour participation et incitation à l’enlèvement des écolières.

VI. Libération d'enfants et programmes menés dans ce domaine

65. Par le truchement du Ministère de la condition féminine et du développement social de l'État de Borno, le système des Nations Unies et ses partenaires ont contribué à la réinsertion de 3 794 enfants (909 filles et 2 885 garçons) précédemment associés à des groupes armés, soit 2 203 anciens membres de la Force civile mixte et 1 591 enfants précédemment placés en détention administrative pour association, réelle ou présumée, avec Boko Haram. Tous ont bénéficié du soutien à la réinsertion de partenaires opérationnels de l'UNICEF, qui les ont aidés, notamment, à acquérir des compétences en matière de création de microentreprises et de start-up destinées à faciliter le démarrage d'activités de subsistance. Les enfants les plus jeunes ont été scolarisés. Au cours de la période considérée, dans le cadre d'un programme public de soutien au retour à l'école mis en place avec l'appui de l'UNICEF, 513 enfants (67 filles et 446 garçons) anciennement associés à des groupes armés et d'autres enfants vulnérables ont été scolarisés, le but étant de leur permettre de poursuivre leur éducation formelle. Des services de soutien psychosocial, visant notamment à la guérison des traumatismes, ont été prêtés à 733 enfants (130 filles et 603 garçons) qui ont bénéficié d'une assistance à la réintégration.

VII. Observations et recommandations

66. Je condamne fermement les graves violations des droits des enfants qui continuent d'être commises par Boko Haram. Le nombre important d'enfants enlevés, recrutés, utilisés, tués, blessés ou victimes de violences sexuelles est extrêmement préoccupant. J'exhorte les factions de Boko Haram à mettre immédiatement fin à toutes les violations commises contre les enfants au Nigéria et dans la région du bassin du lac Tchad et à respecter les obligations qui leur incombent au titre du droit international.

67. Je suis gravement préoccupé par le nombre croissant d'enfants, principalement des filles, enlevés par Boko Haram, notamment, à des fins de violences sexuelles, ou utilisés pour porter des engins explosifs improvisés. J'exhorte Boko Haram à libérer immédiatement tous les enfants enlevés.

68. Je condamne fermement les attaques lancées contre les écoles ou les hôpitaux et le personnel qui y travaille ainsi que le refus de laisser les enfants bénéficier de l'aide humanitaire, y compris les attaques visant les agents humanitaires. J'appelle toutes les parties à respecter le caractère civil des écoles et des hôpitaux et à permettre aux acteurs humanitaires d'accéder en toute sécurité et sans entrave aux populations touchées.

69. Je félicite le Gouvernement nigérian et la Force civile mixte pour le rôle constructif qu'ils ont joué dans l'adoption et l'application du plan d'action visant à prévenir le recrutement d'enfants et à mettre un terme à leur utilisation par la Force, notamment en facilitant le désengagement de 2 203 filles et garçons. J'encourage la Force à achever la mise en œuvre de son plan d'action et à faciliter la démobilisation de tout enfant qui lui est encore associé.

70. J'appelle le Gouvernement nigérian à veiller à ce que des enfants ne soient plus utilisés dans certaines bases de ses forces armées pour y exécuter des tâches subalternes, et à prévenir ce phénomène.

71. Si la libération par les autorités nigérianes de 1 591 enfants est encourageante, je n'en demeure pas moins préoccupé par le fait que des enfants sont toujours détenus au motif de leur association présumée avec des groupes armés, par les longues périodes de détention subies et par le fait que les organismes des Nations Unies se

sont vu refuser l'accès aux centres de détention. J'exhorte les autorités à traiter les enfants associés à des groupes armés avant tout comme des victimes, et à ne recourir à la détention qu'en dernier ressort et pour une durée aussi brève que possible, en prenant pour principes directeurs l'intérêt supérieur de l'enfant et les normes de protection internationale. J'encourage le Gouvernement à continuer de coordonner ses actions avec les parties prenantes concernées, y compris l'ONU, avant la libération des enfants détenus, en prévoyant suffisamment de temps pour l'élaboration des programmes d'intervention. J'exhorte également le Gouvernement à permettre aux entités des Nations Unies d'accéder sans entrave aux centres de détention, en particulier aux casernes militaires de Giwa et de Maimalari.

72. Je demande au Gouvernement d'accélérer l'examen et l'adoption du protocole concernant la remise, aux acteurs civils de la protection de l'enfance, des enfants associés à des groupes armés, conformément aux normes internationales, et d'approuver rapidement les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés.

73. Je me félicite des efforts du Gouvernement nigérian, qui ont permis la libération des enfants enlevés, notamment de certaines des filles enlevées à Chibok en avril 2014, et à Dapchi en février 2018. Je salue également les efforts déployés par le Gouvernement, avec le soutien de l'ONU et de ses partenaires, qui ont permis la réintégration de 3 794 enfants anciennement associés à des groupes armés. J'encourage les autorités nigérianes à continuer d'assurer la réintégration effective, compte tenu des questions de genre, de tous les enfants libérés, ainsi que la mise en place de programmes éducatifs, sanitaires, psychiatriques et psychosociaux pour tous les enfants touchés par le conflit.

74. J'appelle le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour promouvoir l'application du principe de responsabilité en enquêtant sur les graves violations commises contre des enfants et en poursuivant et sanctionnant toute personne jugée coupable, ainsi qu'à veiller à ce que toutes les victimes puissent obtenir justice.

75. Je me félicite des contributions faites par les bailleurs de fonds de l'ONU, les organisations de la société civile et le Gouvernement nigérian pour soutenir les programmes humanitaires et de développement, en particulier ceux qui aident les enfants touchés par les conflits et leur facilitent l'accès à l'éducation et aux services de santé. J'invite instamment les bailleurs de fonds à renforcer leur soutien financier à ces programmes, en particulier ceux qui visent à la réintégration des enfants ayant été recrutés et utilisés et des filles victimes de violences sexuelles.